



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Améliorer la qualité de vie des Néraouis

**Afin de soulager les rues de Noiraigue, le Conseil communal propose de créer un parking payant aux Courtons à l'intention des touristes. Le Conseil général se prononcera le 6 mai sur un crédit de 200'000 francs.**

Depuis de nombreuses années, Noiraigue connaît un afflux grandissant de touristes, principalement pendant les mois d'avril à octobre. De manière à gérer au mieux les problématiques de stationnement et diminuer les nuisances au sein de la localité, des solutions provisoires ont été trouvées, sans apporter de réponses totalement satisfaisantes.

L'attractivité touristique ne semblant pas être sur le point de diminuer – ce qui en soi est fort heureux –, il convient d'apporter des réponses durables visant à améliorer la qualité de vie des habitants, sans nuire pour autant au développement économique.

Avec le site de La Robella et le village de Môtiers, Noiraigue est l'un des trois pôles touristiques de notre commune. Abrisant notamment le point d'information touristique, les activités de Jacot Chocolatier, un service de location de vélos ou encore une auberge dont

la réouverture est attendue, le village doit aussi une large part de sa fréquentation à sa position géographique, porte d'entrée des gorges de l'Areuse et du Creux du Van.

Estimant indispensable la création d'un parking aménagé, le Conseil communal a étudié plusieurs variantes, retenant celle des Courtons, au sud du village. Le projet est d'aménager quelque 150 places payantes sur un terrain loué à l'État, qu'il s'agira de garnir de chaille. Des mesures complémentaires seront prises pour interdire le stationnement de longue durée en localité pour les non-résidents.

Ce projet devrait occasionner une charge annuelle estimée à quelque 40'000 francs. Les recettes induites devraient permettre de les supporter. Rappelons néanmoins que Noiraigue dispose d'une très bonne qualité de desserte en transports publics, mode de mobilité davantage approprié pour venir visiter notre verte région !

## ANNONCES

### Avis de restriction de circulation

**Fête de la Gare, Noiraigue**

À l'occasion de la fête de la Gare qui se déroulera le samedi 27 avril 2019, les mesures particulières de restriction de parquer sont mises en place, à savoir :

Interdiction de parquer : Place de la Gare, le samedi dès 6 h jusqu'à minuit.

Interdiction générale de circuler : Rues du Bugnon et des Tilleuls, le samedi dès 13 h à 17 h 30.

**BCN Tour, Couvet**

À l'occasion du BCN Tour qui se tiendra au Centre sportif le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019, des mesures particulières de restriction de circulation seront mises en place, à savoir :

Interdiction générale de circuler et de stationner : Rue du Clos-Pury dès 7 h à 22 h, dès l'intersection de la rue des Iles jusqu'au centre forestier ; Rue du Quarre dès 18 h jusqu'à 20 h, sur toute ladite rue depuis la place des Halles jusqu'au giratoire Pré-de-la-Porte.

Accès interdit : Rue des Iles dès 12 h à 22 h, dès l'intersection de la rue du Pré-Jorat jusqu'à l'intersection de la rue Edouard-Dubied ; Rue du Pré-Jorat dès 12 h à 22 h, dès l'intersection de la rue du Pré-Jorat jusqu'à l'intersection du Site-Dubied.

Interdiction de stationnement : Rue du Pré-Jorat dès 12 h, sur toutes les places blanches au nord de la chaussée.

Places de stationnement : Zone industrielle et rue du Pré-Jorat ; Site-Dubied ; Place des Collèges.

L'accès aux places de stationnement sera signalé, via la H10, Bois-de-Croix, rue et pont des Iles et Pré-Jorat.



L'histoire de votre musée. Dès 1871, la commission ponts et chaussées du Musée met en état des sentiers pédestres (8/24)

©MRVT

## Echo des autorités

### Alléger la procédure d'attribution des terres agricoles

En 2009, la commune de Val-de-Travers se dotait d'un règlement d'affermage des terres et domaines agricoles. Cette démarche visait à apporter une uniformisation des pratiques héritées des anciennes communes, tout en l'inscrivant dans un cadre réglementaire. Celui-ci a permis de traiter depuis lors de cette question – particulièrement sensible pour les agriculteurs – avec une grande sérénité, le processus mis en place ayant été globalement bien perçu par les intéressés.

Toutefois, la dimension juridique dans laquelle l'affermage des terres agricoles s'est inscrit a éga-

lement montré les limites de cette procédure. La possibilité de recourir contre les décisions d'attribution du Conseil communal est de nature à retarder celle-ci, à représenter un surcroît de travail et à occasionner des frais d'avocat bien supérieurs aux montants en jeu, pour la commune tout du moins.

Le Conseil communal propose aujourd'hui d'abroger ce règlement, tout en conservant l'esprit et la manière d'attribuer les terres, avec l'appui d'une commission, mais aussi sur la base de critères clairement définis. Soulignons que les communes dotées d'un tel règlement représentent une excep-

tion et que l'Etat lui-même n'en a pas. Val-de-Travers « rentre ainsi dans le rang », avec l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une pratique éprouvée pendant dix ans qui permettra de continuer à affermer au mieux les parcelles disponibles au cours des années à venir. Le Conseil général se prononcera lors de sa séance du 6 mai.

## EN BREF

**Route cantonale H10, Travers – Reprise des travaux dès le 23 avril**

**Les travaux reprendront dès le 23 avril** afin de préparer la chaussée cantonale à la pose du revêtement final. Le chantier sera mobile. La circulation se fera en bidirectionnel à l'aide de feux de circulation.

**Fermeture complète de la chaussée, le dimanche 5 mai, dès 6 h à 23 h 45**

Étape de pose du revêtement final. Afin de permettre la pose du revêtement final de la route cantonale en une étape unique, la chaussée sera entièrement fermée **le 5 mai** entre la rue de Bourgogne et la sortie du village en direction de Neuchâtel. Les trottoirs restent utilisables.

En cas de météo défavorable, la pose du revêtement final sera repoussée au 12 mai.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Invitation aux entreprises de la commune

Le Cocktail des entreprises 2019 aura lieu mercredi 8 mai à 19h00 au Centre sportif de Couvet.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez

pas à vous inscrire à cette manifestation conviviale ouverte à toute PME et commerce de proximité.

Tél. 032 886 43 60 ou courriel : FinancesEconomie.VDT@ne.ch

**Perturbation du trafic :** Dès 13 h à 15 h 30, pour les courses du Kid's Tour sur les rues des Iles, ch. des Tilleuls, Ferdinand-Berthoud et ch. du Crêt de Lanvoina ; Dès 18 h, au passage des coureurs la circulation sera perturbée jusqu'à la fin de la course sur les rues suivantes :

A Couvet, du Clos-Pury, place des Halles, du Quarre, les berges nord de l'Areuse, Côte Bertin, route cantonale, ch. du Mont de Couvet et vers le pont de la Presta.

A Boveresse, route de Môtiers, rue du Collège et ch. de Bellevue.

Une déviation sera mise en place : pour Plancemont, La Brévine de 18 h à 20 h 30 via rue de l'Hôpital, giratoire Pré-de-la-Porte, H10, giratoire du pont des Chèvres à Fleurier, gare de Boveresse, Prise-Sèche et vice versa.

